



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 mars 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme BIANCAMARIA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI

Etaient absents :

Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. CHAREYRE, M., M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180327-2018_59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2018

Publication : 03/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 27 mars 2018

Délibération N°2018/62

Prêts d'œuvres du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts

Demandes de prêts d'œuvres :

Dans le cadre des relations habituelles entre musées français et internationaux, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts d'Ajaccio à été sollicité pour le prêt de plusieurs œuvres des collections Fesch et napoléoniennes.

- Le Comitato di Floriano à Tolmezzo en Italie souhaiterait emprunter *Tobie rendant la vue à son père* de Spadarino (MFA 852.1.123) dans le cadre de son exposition dédiée aux *Pères et fils (Padri e figli)* du 13 mai au 7 octobre 2018), une réflexion sur l'iconographie de la paternité humaine et divine.

- Dans le cadre de l'exposition estivale *Rencontres à Venise*, le musée de Padoue souhaiterait emprunter au Palais Fesch l'œuvre de Nicolas Tournier, *Apôtre* (Inv. MFA 852.1.389) afin de l'exposer à la place du tableau de Padovanino, *Autorportrait*, qu'il consent prêter à Ajaccio.

- L'exposition *Splendeurs Impériales, l'art de la joaillerie depuis le XVIIe siècle* qui s'est tenue en 2017 dans la Cité Interdite de Pékin et organisée par Chaumet International, à laquelle la Ville d'Ajaccio a participé en prêtant le grand *Portrait de Napoléon 1^{er} en tenue de sacre* par Gérard (MNA 839.1.3), a remporté un énorme succès.

Chaumet met en place une autre exposition à Tokyo dans le cadre du 160^e anniversaire des relations diplomatiques entre la France et le Japon. Celle-ci est intitulée *Les mondes de Chaumet* et se tiendra du 28 juin au 17 septembre 2018 au Mitsubishi Ichigokan Museum. A cette occasion, le *Portrait de Napoléon 1^{er} en costume de sacre* est demandé à nouveau.

- La Ville de la Roche sur Yon rend souvent hommage à Napoléon : en effet, en 1804, l'empereur décide de fonder une ville nouvelle afin de pacifier et développer la Vendée. Ce projet greffé sur le bourg ancien de La Roche sur Yon, est imaginé et édifié par des ingénieurs du XIXe siècle. Ainsi cette ville créée par Napoléon, garde profondément la marque de l'empereur. Pour cela, dans le cadre de l'exposition *Dans l'intimité d'un empereur...Napoléon 1^{er}, l'époux, le père, l'amant*, le musée municipal de La Roche sur Yon sollicite le Palais Fesch pour le prêt de quatre œuvres :

- la statuette en albâtre de *Madame Mère assise* d'après Antonio Canova, (MNA 896.1.21)
- le *Portrait de Letizia Bonaparte* d'après le baron Gérard (MNA 839.1.13),
- le *Portrait du roi de Rome devant le jardin des Tuileries* attribué à Georges Rouget (MFA 852.1.947),
- *Bonaparte en uniforme d'officier de volontaires* de Claude-Marie Dubuffe (MNA 2016.1.230).

Cette exposition qui se déroulera du 19 janvier au 20 avril 2019, sera l'occasion de montrer à nouveau la richesse des collections napoléoniennes du musée d'Ajaccio dans les autres musées français.

- Le Städel Museum de Francfort a demandé le prêt de *L'homme au gant* de Titien (MFA/D 956.8.1). L'exposition *Renaissance in Venice : Painting in the Age of Titien*, se tiendra du 13 février au 26 mai 2019. Ce tableau étant en dépôt au Palais Fesch, il a fallu obtenir l'autorisation du déposant, soit le musée du Louvre. Celui-ci ayant donné son accord, le Palais Fesch doit assurer le suivi du dossier avec le même soin que pour ses propres œuvres.

Considérant l'importance de la collection du cardinal Fesch et de son rayonnement au niveau national et international,

Considérant que le prêt d'œuvres accordé aux différentes grandes institutions de par le monde contribue activement à la renommée du Palais Fesch et de la Ville d'Ajaccio,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les prêts des œuvres du Palais Fesch en faveur du Comitato di Floriano à Tolmezzo, musée de Padoue, de Chaumet International, le musée de la Roche sur Yon et du Städel Museum de Francfort.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces prêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mars 2018 ;

Considérant l'importance de la collection du cardinal Fesch et de son rayonnement au niveau national et international, que le prêt d'œuvres accordé aux différentes grandes institutions de par le monde contribue activement à la renommée du Palais Fesch et de la Ville d'Ajaccio

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

les prêts des œuvres du Palais Fesch en faveur du Comitato di Floriano à Tolmezzo, du musée de Padoue, de Chaumet International, du musée de la Roche sur Yon et du Städel Museum de Francfort.

AUTORISE

M le Maire à signer tous les documents relatifs à ces prêts.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI



Page 3 sur 3